

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

IDENTIFICATION	
COMMUNE.S	BOIVRE LA VALLÉE
NOM DE L'ÉCOLE / DU RPI	ÉCOLE PRIMAIRE LAVASSEAU E T ÉCOLE JACQUES PRÉVERT
DATE DE LA RÉUNION	18/10/2021

PARTICIPANTS

☑ : présent ou présente EXC : excusé ou excusée

Représentants, représentantes des parents d'élèves	Éducation nationale	Collectivités	Autres participants
<p>Mesdames Le Poitevin et Madame Buraud Monsieur Jatiault représentants des parents d'élèves de Benassay ☑</p> <p>Mesdames Ayel-Corbineau, Girard, ☑ Mme Sabourault exc représentantes des parents d'élèves de Lavausseau</p>	<p>Présidente et secrétaire Mme Leal Pedreiras, ☑ Mme Lartigue-Pasquiers, ☑</p> <p>• Enseignant.e.s , ☑</p> <p>Mme Landry Mme Tisserond Mme Picquet Mme Raveleau Mme Proust-Fonteneau Mme Beauquin</p> <p>• IEN Annie JUSSAUME exc</p>	<p>Mme Dubernard, Maire de Boivre-la-Vallée exc</p> <p>Mme Martin, élue aux affaires scolaires, Mme Benoist, maire déléguée à Lavausseau Mr Combes, maire délégué de Benassay. ☑</p> <p>• DDEN, ☑</p> <p>Madame Dumas Delage, DDEN</p>	

Pour introduction, le/la président(e) nomme un/une secrétaire de séance : Mme Lartigue-Pasquiers

ORDRE DU JOUR

- Présentation des membres du conseil d'école
- > Vote d'un conseil d'écoles commun pour l'année scolaire
- > Rôle et fonctionnement du conseil d'école, calendrier des réunions, Rôle des représentants des parents d'élèves
- > Règlement intérieur et charte de la laïcité
- > Bilan de rentrée : effectifs, ressources humaines de l'école, moyens financiers et matériels
- > Actions pédagogiques concourant à la mise en œuvre du projet d'école, organisation des APC
- > Hygiène et Sécurité (PPMS dans les écoles, exercices incendies)
- > Organisation des temps périscolaires : organisation du temps de restauration à l'école de Benassay, avancement des commissions PEDT 2022
- > Projet d'expérimentation d'une direction unique sur les 4 écoles de la commune.

1. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉCOLE

- Présentation des membres du conseil d'école.
- Vote d'un conseil des écoles commun pour l'année scolaire :

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Il est proposé la réunification des conseils des écoles de Benassay et de Lavausseau pour l'année scolaire en cours.
Il a été voté à 13 voix POUR et 2 CONTRE.

Fonctionnement, rôle et attributions du conseil d'école :

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre. Il exerce notamment les compétences suivantes :

- Vote le règlement intérieur de l'école
- Élabore et vote le projet d'organisation de la semaine scolaire
- Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous les avis et présente toutes les suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (dont les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire...)
- Donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles, etc.

La composition des classes, les prévisions d'effectifs, le choix des manuels et du matériel pédagogiques relèvent de la compétence du conseil des maîtres ; il ne donne lieu qu'à une information au sein du conseil d'école. Les prochains conseils d'école auront lieu le 14/03/22 et le 09/06/22.

Exemples de contenu : membres, calendrier, regroupement éventuel, approbation ou commentaires à propos du précédent PV...

1. RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET CHARTE DE LA LAÏCITÉ

Présentation du règlement (modification à voter), de la charte de laïcité et de la charte pour l'utilisation d'internet.

Organisation du temps de restauration à l'école de Benassay :

Suite au retrait d'un poste d'enseignant à l'école de Lavausseau, l'école de Benassay accueille les élèves de CP ce qui amène une augmentation du nombre d'élèves présents sur le temps de cantine. La salle de restauration n'étant pas assez grande pour accueillir 70 élèves (même hors protocole sanitaire), il a fallu organiser ce temps sur deux services. L'organisation du temps de restauration tel qu'il est pensé aujourd'hui impacte le fonctionnement des classes sur deux points :

- La durée de la pause méridienne étant d'1h45, le double service de cantine déborde très régulièrement sur le temps scolaire.
- Un problème de responsabilité est posé par les nouveaux horaires des services de cantine. En effet, le dernier service de cantine se termine à 13h30 et ne tient pas compte du service des enseignantes qui doivent être en responsabilité des élèves dès 13h20 pour un temps d'accueil de 10 minutes avant le retour en classe.

Mme Leal Pedreiras a rencontré Mme Martin-Van Der Haegen, élue aux affaires scolaires, Mme Gaillard, élue à la restauration scolaire ainsi que Mme Bernard directrice des services périscolaires de l'école de Benassay et a référé de la situation auprès de Mme Jussaume, inspectrice de l'éducation nationale. Un rallongement de la pause méridienne semble être la solution. Afin de conserver l'heure de TAP des vendredis, il est envisagé de soumettre au vote du conseil d'école un rallongement des journées des lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10 minutes afin que ce temps soit ajouté à la pause méridienne. Ce temps permettrait de porter la pause méridienne de 1h45 à 1h55. Le dernier service de restauration s'arrêterait à 13h30, les élèves seraient ainsi sous la responsabilité des enseignantes de 13h30 à 13h40.

Mme Bernard a vérifié auprès de la région, le transport scolaire est initialement prévu pour partir à 16h15 de notre école. En effet, l'école se terminant à 16h00, les élèves bénéficiant du transport scolaire partent habituellement vers 16h05 en direction de l'école de Lavausseau, donc en avance par rapport à l'horaire prévu. Par conséquent, le rallongement de la journée serait sans incidence sur l'organisation du transport telle qu'elle est prévue par la région des "Transports Nouvelle Aquitaine". Il faudra juste prévenir les familles de l'école de Lavausseau que le transport respectera désormais les horaires qui étaient initialement prévus et arrivera donc avec un décalage de 5 à 10 minutes plus tard par rapport à ce qui se fait actuellement. Le temps d'attente à l'école de Lavausseau prendra aussi ce facteur en compte et prolongera le temps d'attente pour les élèves attendant le transport scolaire.

Vote du règlement intérieur et des modifications de l'OST de l'école de Benassay : 14 POUR et 1 Abstention.

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

2. ACTIONS PEDAGOGIQUES CONCOURANT A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉCOLE

BENASSAY /LAVAUSSÉAU projets communs aux deux écoles :

Prix Littéraires Janusz Korczak/Les incorruptibles : La classe de GS- CP est inscrite tout comme les classes de l'école de Lavausseau au prix Janusz-Korczak. Les classes de PS/MS et de MS/GS sont inscrites au prix littéraire des incorruptibles. La participation des classes à ce prix littéraire va permettre aux élèves de découvrir des œuvres de littérature de jeunesse et de développer des compétences liées à la maîtrise du langage oral et écrit.

- Pass'art : L'équipe enseignante a fait une demande et est en attente d'un retour pour des animations ponctuelles « matinée musicale » (des musiciens viennent le temps d'une matinée présenter leurs instruments aux élèves et viennent jouer devant eux et « Au Grand bazar » (spectacle autour des thèmes : jardiner au naturel/consommer local/ de l'écologie qui se rapproche du projet de l'année sur le jardin et du domaine d'apprentissage « explorer le monde »). L'équipe enseignante de Lavausseau a fait une demande sur le pass environnement sur le thème de l'environnement en lien avec la mise en place de séances de classe dehors (projet de l'année). Dans mon jardin, il y a l'approche sensible de la biodiversité ainsi qu'à la rencontre des arbres. Nous sommes en attente de retour.

- Bibliothèque : Suite à l'allègement du protocole sanitaire, toutes les classes ont pu reprendre les visites à la bibliothèque municipale afin de bénéficier de lectures offertes et d'emprunt de livres. Ces interventions permettent aux élèves de se familiariser avec les livres et de développer et renforcer des compétences langagières. Pour l'école de Lavausseau, poursuite des séances à la bibliothèque de l'école une fois par semaine. Elles sont encadrées par Mme Branger, qui propose un temps de lecture plaisir, de prêt de livres et un atelier en lien avec l'enseignante de la classe accueillie.

Projet musique

Toutes les classes des écoles de Boivre-la Vallée vont bénéficier de 7 séances de musique, accompagnées par Mme Postel, professeure de musique au collège de Lusignan, (travail sur le chant, le rythme), avec la possibilité si la situation sanitaire le permet, de réaliser une représentation en fin d'année. Cette information répond à une question parent à propos d'une éventuelle fête d'école en juin .

BENASSAY

Thème de l'année : Comme les précédentes années, les trois classes de l'école suivent un thème commun : « les petites bêtes du jardin ». Ce projet permet de mettre en place des activités pédagogiques cohérentes entre les 3 classes et développe des compétences liées aux cinq domaines d'apprentissage du programme de l'école maternelle.

- Rencontre illustrateur : Mardi 19 octobre 2021, tous les élèves de GS et de CP accueilleront Sébastien Chebret, illustrateur de littérature de Jeunesse à la bibliothèque de Benassay. Cette rencontre permettra d'enrichir les apprentissages liés aux domaines « mobiliser le langage » et « Agir, comprendre, s'exprimer à travers les activités artistiques ».

- Sortie au Petit bois : Vendredi 12 novembre, tous les élèves de l'école se rendront au Petit bois près de l'école afin d'observer la faune et la flore, puis, réaliser une cueillette d'automne en lien avec le domaine d'apprentissage « Explorer le monde ».

- Poitiers Film Festival : Comme chaque année l'équipe pédagogique a fait une demande afin d'assister au PFF. Nous irons donc voir une sélection de courts-métrages au cinéma de Neuville-de-Poitou le 3 décembre. Cette sortie fera l'objet d'un retour en classe et participera aux renforcements de compétences dans les domaines d'apprentissage suivant : « Mobiliser le langage » et « Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques ».

D'autres actions pédagogiques en lien avec notre projet « jardin » et notre projet d'école pourront être mises en place au cours de l'année. Quel que soit le projet, l'accueil des intervenants sera soumis au strict respect du Protocole sanitaire en cours.

LAVAUSSÉAU

Classe dehors : mise en place de séances de classe dans « la prairie », cette pratique participe au développement de la communication, de la collaboration, de la créativité et de l'esprit critique. Elle favorise l'acquisition des savoirs en langues, en sciences et en mathématiques.

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Les messages clairs : l'animatrice de l'OCCE est intervenue dans les 3 classes durant 4 semaines. Promu au Québec par Danielle Jasmin, le message clair peut se définir comme un échange verbal entre deux élèves en relation duelle visant à la résolution de petits conflits entre pairs. Ces ateliers en EMC permettent le travail sur les émotions, l'apprentissage du protocole : mises en situation, jeux de rôles et travail sur les modalités d'utilisation de cette méthode de résolution de conflit.

Pass'sport : la communauté de communes Haut Poitou a attribué un pass'sport hockey aux 3 classes de Lavauseau. Les élèves bénéficient de 9 séances de street hockey encadré par Mr Chantreau, éducateur sportif.

USEP : les 3 classes sont affiliées et ont intégré un groupe de 3 classes avec qui elles participeront à des rencontres sportives et une rencontre départementale. De plus, le label génération 2024 permettra comme l'an passé d'avoir accès à plusieurs interventions au cours de l'année.

Spectacle « c'est une colline qui se prend pour une île » de la compagnie Verre d'eau qui sera en résidence au studio Virecourt en octobre. Il s'agit d'une forme de théâtre déambulatoire, pour cette raison seule une classe est accueillie par spectacle. Les 3 classes vont bénéficier de ce spectacle le jeudi 21 et vendredi 22 octobre. Cette sortie culturelle est en lien avec la mise en place du PEAC auprès des élèves de l'école. (ANNULE PAR LES STUDIOS VIRECOURT)

La grande lessive sur le thème « tous des oiseaux ? » participation de tous les élèves le jeudi 14 octobre. Cette action éducative et artistique concourt à la valorisation du travail des élèves en arts visuels, avec une contrainte (le thème imposé).

Projet Les mystères du sol projet proposé par la LPO avec un animateur nature. Les objectifs sont les suivants : • Découvrir une biodiversité méconnue • Comprendre les interactions entre le sol, la faune et la flore • Sensibiliser les enfants à l'écosystème sol et leur apprendre à le respecter. Les 3 classes bénéficieront de 3 séances à l'extérieur de l'école et d'une sortie interclasses en mai 2022. Ce projet a un coût d'important dont 900 euros restent à la charge de l'école. La coopérative scolaire financera 300 euros et l'APE financera 600 euros. Nous les en remercions. D'autres sorties sont envisagées mais seront soumises au budget de la coopérative scolaire.

Conseil des classes : lors de ce premier conseil de classe, les élèves ont élu leurs délégués. Les points à relayer lors sont en majorité des remerciements pour les travaux effectués par les employés municipaux, pour la pose de la table dans la cour et le personnel de l'école.

APC

École de Benassay : L'APC aura désormais lieu les vendredis de 15h10 à 16h10, sur deux créneaux de 30 minutes chacun. L'APC est principalement proposée aux élèves de CP qui y travaillent des compétences en lien avec le langage, la compréhension de consignes et le domaine mathématique.

École Lavauseau elles ont lieu le lundi, mardi et jeudi de 11h45 à 12h15. Les compétences travaillées par petits groupes de 4 élèves sont principalement la lecture/fluente et compréhension de texte en ce début d'année.

Le rappel de l'Ambition et de l'objectif associés à l'action exposée est de nature à expliciter et à valoriser cette dernière.

3. RESSOURCES HUMAINES DE L'ÉCOLE

Organisation pédagogique de l'école J. Prévert, Benassay :

Il y a actuellement 70 élèves scolarisés à l'école de Benassay de la PS au CP répartis comme suit :

- Classe 1 : 13 PS/11 MS soit 24 élèves

Enseignantes : Mme Beauquin Émilie (les lundis), Mme Leal Pedreiras Claire.

Atsem : Céline Roulet /Brigitte Coullouette (de 11h00 à 11h30)

- Classe 2 : 10MS/13GS soit 23 élèves

Enseignante : Mme Proust-Fonteneau Line

Atsem : Mme Papinet Sabrina/ Mme Roux Virginie (de 11h00 à 11h30)

- Classe 3 : 6GS/17CP soit 23 élèves

Enseignante : Mme Raveleau Agnès

Atsem : Mme Coullouette Brigitte.

Équipe périscolaire de Benassay :

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Accueil périscolaire : Barbara Bernard directrice avec Sabrina Papinet le matin et Laura Omer le soir.

Pause méridienne : Barbara Bernard, Sabrina Papinet, Céline Roulet, Brigitte Coulouette, ainsi que Marie Canot (cantinière).

TAP : Barbara Bernard, Sabrina Papinet, Céline Roulet, Brigitte Coullouette, Laura Omer, Virginie Roux.

Transport : Nathalie Rauturier et Laura Omer (les mercredis).

Equipe pédagogique de Lavausseau : Effectifs de l'école est de 76 élèves :

Mme Landry classe de CE1-CE2 24 élèves (20 CE1 et 4 CE2)

Mme Tisserond classe de CE2-CM1 25 élèves, (12 CE2 et 13 CM1)

Mme Lartigue-Pasquiers et Mme Picquet (décharge de direction le lundi et 9 mercredis dans l'année). Classe de CM1-CM2 27 élèves 4 CM1-23 CM2)

Equipe périscolaire de Lavausseau : Mme Branger directrice, Manon Arnault, Rémi Avril, Virginie Hérault, Laura Omer animateurs sur la pause méridienne, TAP et temps périscolaire, Agnès Guinard cantinière et Christelle Ralic agent d'entretien et surveillance périscolaire le mercredi midi. .

Budget mairie :

Fournitures scolaires, matériel pédagogique, livres, et, consommable de l'école (ramettes de papier pour le photocopieur). La commune attribue aussi un budget transport à chaque école afin d'aider à mettre en place des sorties pédagogiques.

Budget coopérative scolaire :

BENASSAY - Coopérative scolaire OCCE : solde de 1147,26 euros

LAVAUSSÉAU La coopérative scolaire dispose de 684,33 euros au 13 octobre après dépôt des participations familles et le paiement des adhésions USEP (359,80 et adhésion OCCE 154,05 dont les assurances obligatoires de l'établissement). Il faudra retirer 300 euros pour le projet Les mystères de la terre.

Les équipes enseignantes remercient tous les parents ayant participé à la coopérative scolaire.

Exemples de contenu : équipe pédagogique et organisation retenue (répartition des élèves) ; organisation d'échanges de service, de décloisonnement ; enseignants supplémentaires (M+) ; RASED ; organisation du service des ATSEM ; service civique ...

4. MOYENS MATÉRIELS ET FINANCIERS

Travaux :

- L'équipe pédagogique des écoles de Benassay et Lavausseau remercie le service technique de la mairie pour les travaux déjà réalisés.

BENASSAY

- Pose de planches le long du toit de la salle de restauration et de la classe 3 afin de protéger les élèves et le personnel des déjections d'hirondelles.
- Demande de réparation de la planche supportant les porte-manteaux qui est décollée du mur
- Demande de rénovation de l'électricité dans la salle des maîtres + pose d'un extincteur
- Demande de rénovation de l'escalier qui mène de la salle des maîtres au bureau de direction.
- Réparation du véhicule à 3 places : Visserie qui bouge
- Installation d'un grand placard dans la salle de classe des PS/MS
- Une nouvelle box a été installée au sein de l'école afin d'améliorer la connexion internet. Malgré ce changement celle-ci reste défectueuse, le téléphone ne fonctionne que dans un rayon de quelques mètres autour de la box ce qui rend inutilisable les téléphones de la salle des maîtres et du bureau de direction. Peut-on amplifier le signal téléphonique/internet afin de permettre à chacun de travailler dans les meilleures conditions ?
- Demande de rencontre avec un personnel des espaces verts de la commune pour l'aménagement du jardin

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

de l'école (création et remplissage de carrés potager) et conseil pour l'implantation de haies comestibles et arbres fruitiers).

LAVOUSSEAU :

- aménagement de la nouvelle classe, peinture, pose d'étagères dans les classes.
- aménagement de la classe de Mme Tisserond et aménagement des salles de l'accueil périscolaire.
- installation de la table en bois dans la cour. A venir installation des 2 panneaux de basket.

A chaque fin de période, une liste est adressée aux services technique pour les travaux à réaliser.

Exemples de contenu : Répartition des crédits alloués par la commune ou l'EPCI ; argent de l'école ...

1. PLACE DES PARENTS A L'ÉCOLE

APE : les équipes enseignantes remercient l'APE pour son soutien. Ainsi que les parents d'élèves qui se sont investis dans l'encadrement des sorties scolaires piscine en juin et pour les spectacles d'octobre.

Exemples de contenu : actions, rencontres, calendrier...

2. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

École de Benassay :

- Premier exercice incendie le 24/09/21. L'évacuation s'est faite en bon ordre en 1 minute et 8 secondes. Il n'y a pas d'alarme, ni d'extincteur dans la partie « salle des maîtres », sachant que l'électricité y est très vétuste.
 - L'exercice PPMS intrusion/Attentat a eu lieu le 27/09/21. Pour cet exercice il a été décidé de se cacher/s'enfermer. Tout le monde a bien suivi les consignes données. Toutefois le signal n'est pas audible entre les deux zones de confinement, l'installation d'une alarme dans l'école spécifique aux risques PPMS serait souhaitable.
- Lors du prochain exercice PPMS Attentat-Intrusion, nous choisirons de fuir vers la zone de repli située à 200m derrière l'école.

Lavausseau :

Premier exercice incendie a eu lieu le 13 septembre. Il est à signaler qu'en raison des déménagements, nous avons modifié le chemin d'évacuation et le point de rassemblement. Le temps d'évacuation est un peu élevé en raison des 3 groupes qui évacuent par la même porte. La conseillère pédagogique suite à sa visite propose l'ouverture des 2 battants afin de fluidifier l'évacuation. La mairie a pris note de remise en service du second battant (à l'heure actuelle condamné) et a planifié une intervention. Il a été identifié lors de cette visite un problème de sécurité dans deux classe à savoir le manque de seconde porte (règlement des lieux accueillant du public). Pour une des classes, la remise en service d'une porte existante est possible. Pour la seconde classe, il sera nécessaire de créer une porte. La mairie a pris acte de ce problème. Une visite avec les élus et l'adjoint des bâtiments a eu lieu la semaine dernière.

Premier exercice PPMS : présentation du nouveau document en raison des modifications liées au déménagement. Nouveau lieu de confinement pour le PPMS risques majeurs = la bibliothèque. Le premier exercice a eu lieu le lundi 18 octobre. Les élèves sont informés lors du premier exercice. Les différents signaux sonores d'évacuation ont été fait écouter aux élèves début septembre afin qu'ils puissent les reconnaître (3 signaux différents).

Questions parents : - sécurité à la sortie de l'école : possibilité de sécuriser la traversée de la route, avec un agent municipal ? Cette possibilité a déjà été envisagée par la municipalité, néanmoins, la sortie dure 5 minutes, les élèves partant seuls longent le trottoir et ne traversent que plus bas. Nous rappelons que les parents sont responsables de la sécurité de leurs enfants et doivent s'avancer pour les récupérer. Néanmoins, après vérification auprès des services du rectorat pour rester dans le cadre de la réglementation plan piraterie toujours en vigueur, il est possible d'ouvrir le portillon 5 minutes avant la sortie afin que les parents puissent récupérer leurs enfants dans la cour. Les portes donnant sur l'intérieur de l'école demeurent fermé à clé jusqu'à 16h15, un agent périscolaire assurera l'ouverture et la surveillance de 16h10 à 16h15.

Exemples de contenu : PPMS, bilan des exercices conduits, sécurité des bâtiments...

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

3. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

Mise en place d'un nouveau PEDT (plan éducatif de territoire) pour la rentrée scolaire 2022 :

La réflexion concernant la mise en place d'un nouveau PEDT organisant les différents temps périscolaires sur les 4 écoles de la commune de Boivre-la-Vallée continue. Ce nouveau PEDT pourrait amener une réorganisation du temps scolaire. En effet, il est envisagé deux organisations scolaires :

- L'organisation se base sur 8 demies-journées soit 5 matinées et 3 après-midis d'école. Le mercredi après-midi continuerait à être libéré et une deuxième après-midi serait dégagée afin de proposer aux élèves de la commune un temps d'activités périscolaires ((actuel TAP) plus longs ce qui permettrait aux animateurs de mettre en place des projets plus ambitieux et aboutis pour les enfants.
- L'organisation reste telle qu'elle est actuellement avec un possible passage de la pause méridienne à 2h00 dans toutes les écoles de Boivre-la-Vallée.

Questions parents :

Le temps de la pause méridienne : il n'y a plus de facturation APS sur le temps de la pause méridienne, mais ce temps est-il toujours déclaré auprès de Jeunesse et sport ? Oui pour l'école de Lavausseau. La commune précise qu'elle est entrée « dans le dispositif cantine à 1 euro ». Un courrier à ce propos a été envoyé aux familles.

Le taux d'encadrement est-il maintenu ? Oui il est maintenu sur nos écoles.

Quel est l'intérêt pour l'enfant d'un tel changement ? Lors de l'enquête de satisfaction réalisé en 2020, il a été fait remonté par les familles un temps de TAP trop court qui ne permet pas de mettre en place des projets qualitatifs».

Cette réflexion a pour objectif la mise en œuvre d'activité culturelles et sportive ambitieuse et d'harmoniser l'organisation des TAP sur la commune.

Les parents demandent une information de la commune concernant les différents scénarii envisagés. Poursuite des réunion du groupe de pilotage, la prochaine réunion aura lieu le 14 décembre.

1. Projet d'expérimentation d'une direction unique sur les 4 écoles de la commune

La commission liée à la mise en place d'une direction unique sur les 4 écoles distinctes de Boivre-la-Vallée poursuit sa réflexion. La mise en œuvre de cette expérimentation se ferait sur décision de la commune (décision prise d'ici le mois de novembre) pour être ensuite proposée au directeur académique pour validation du projet.

Cette expérimentation serait soumise à une convention de 3 ans avec le rectorat (l'année 2021-2022 comptant déjà dans les 3 ans). Durant les 3 années de la convention, le rectorat s'engage à ne pas retirer de poste d'enseignant et ce quel que soit le nombre d'élèves inscrits dans les écoles de la commune. Un courrier expliquant ce projet a été transmis à tous les parents d'élèves.

Le comité de pilotage est formé de trois commissions : une commission communication composée de parents d'élèves et de membres de la mairie, une commission technique composée des 4 directrices qui travaillent sur la fiche de poste de directeur unique et la commission PEDT.

Si une direction unique sur les 4 écoles de la commune était créée la personne occupant le poste de directeur/directrice pourrait répartir ses temps de présence équitablement entre les 4 écoles : soit à la journée, soit à la demi-journée afin de mener à bien ses tâches de direction et de soutien pédagogique. Cet emploi du temps pourrait être légèrement modifiable en fonction de besoins ponctuels sur une école. La personne resterait joignable par le téléphone fixe de l'école où elle se trouve, par mail et par téléphone portable (La mairie ayant proposée de lui fournir gracieusement une ligne téléphonique portable afin que le directeur/la directrice reste facilement joignable).

A la fin de ces trois ans, un bilan de l'expérimentation sera réalisé.

Les directrices d'école invitent les représentants de parents d'élèves désireux de prendre part à la commission concernant l'expérimentation d'une direction unique sur les 4 écoles de Boivre-la-Vallée de se rapprocher de la municipalité. Cette présentation répond à plusieurs interrogations des parents des deux écoles sur le point suivant quelle communication sera faite aux parents, au-delà de la note transmise par courriel, proposition d'une réunion publique, (réunion publique ?) et la place des parents dans la réflexion.

Une réunion publique sera organisée par la commune afin de répondre aux interrogations des familles, les parents demandent la présence de l'inspectrice de l'éducation nationale.



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Vienne

**Inspection de l'éducation nationale
Lencloître nord Vienne**

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Fait à Benassay

Le 21/10/2021

La présidente du Conseil d'École
Mme Leal-Pédreiras

La secrétaire de séance
Mme Lartigue-Pasquiers